

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 9 février 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 5, 6 et 7 février 2018

2018 DVD 1 Parc de stationnement Marcadet (18e) - Avenant n°2 à la convention de concession.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L 2511-1 et suivants et L 1411-1 et suivants ;

Vu la convention de concession, en date du 4 décembre 1989, pour la construction et l'exploitation du parc de stationnement "Marcadet" à Paris 18e et de l'avenant n°1 du 21 décembre 1998 ;

Vu le projet de délibération du 23 janvier 2018, par lequel Madame la Maire de Paris demande l'autorisation de signer avec la société SAEMES l'avenant n° 2 à la convention de concession du 21 décembre 1989, qui a pour objet définir les conditions financières de prise en charge par la Ville des travaux supplémentaires visant à sécuriser l'accès au parc de stationnement Marcadet à Paris 18e ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du 23 janvier 2018 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe NAJDOVSKI au nom de la 3e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec la société SAEMES l'avenant n° 2 à la convention de concession du 21 décembre 1989, qui a pour objet définir les conditions financières de prise en charge par la Ville des travaux supplémentaires visant à sécuriser l'accès au parc de stationnement Marcadet à Paris 18e, annexé à la présente délibération.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 20, nature 2042, rubrique 821, mission 90010 – 190 du budget d'investissement de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO